

REUNION DU VENDREDI 3 FEVRIER 2006

PRESENTS :

MM	LUTHRINGER	Jean
	FRANCK	Bernard
	HANS	Michel
	BRETA	Christian
	DREYER	Véronique
	ROTHRA	Marie-Jeanne
	LEHMANN	Fernand
	GUILLEMAIN	Pierre
	COMPERE	Jean-François
	HERRGOTT	Dominique
	WEHRLLEN	Didier

TRAVAUX EN COURS :

M. le Maire énumère les travaux en cours :

- **Salle des fêtes** : le chantier avance bien, malgré le temps hivernal, en particuliers certains travaux intérieurs tels que ouverture de nouvelles fenêtres, remplacement de fenêtres existantes, mise en place des faux plafond (entrée, toilettes, cuisine), câblage électrique...
- **Accès ferme Erny** : les travaux sont terminés ; le revêtement de la chaussée sera effectué dès que le temps sera plus favorable.
- **Alimentation en eau potable, rue Kuenbach** : à la demande de la communauté de communes, la Sogest a effectué des travaux d'extension de ce réseau AEP afin d'alimenter les maisons Picard et Luckert qui étaient branchées sur un petit réservoir indépendant du réseau et qui donnait des signes de faiblesse... La com. com. n'a pas voulu réaliser en même temps le branchement de ces deux maisons au réseau d'assainissement ! Par contre, un poteau d'incendie a été installé à la demande de la commune et à ses frais. Nous remercions M. Picard d'avoir autorisé son implantation sur sa propriété.
- **Lotissement Steinmatten** : les travaux de viabilité ont commencé, mais sont arrêtés à présent en raison du temps.

Remarques :

- Concernant le lotissement Steinmatten, un règlement a été prescrit et qui fait partie de l'autorisation de lotir : sera-t-il communiqué à chaque futur propriétaire afin qu'il puisse tenir compte des prescriptions imposées relatives aux futures constructions ? Lors de la prochaine réunion du CM, il serait utile de le relire, pour remise en mémoire ! Les demandes de renseignements sont à formuler auprès de la CIL à Colmar.

- On pourrait récupérer les tuiles de la salle des fêtes pour la scierie... A voir.

PREVISIONS TRAVAUX 2006

- Salle des fêtes
- Fontaines du bas du village : remise en eau
- Divers travaux d'entretien

Avant la réfection de la route du bas du village par le département, M. Guillemain demande si on ne peut pas prévoir le gaz de ville. M. le Maire contactera GDF.

AMENAGEMENT SALLE TRAITEUR ET BUVETTE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de penser à l'aménagement du coin traiteur cuisine et de la buvette et qu'il est sage de doter confortablement la salle, que ce soit pour des privés ou pour nos sociétés...

Nous demanderons donc 3, 4 devis d'aménagement auprès des professionnels.

Il faut dès à présent se mettre d'accord pour le contenu et l'emplacement approximatif, afin que les entreprises puissent prévoir les raccordements (AEP, EU et électricité).

Sur proposition du Maire, il est prévu de mettre :

- dans la buvette : une machine à laver la vaisselle, un meuble de rangement pour la vaisselle, un grand frigo, un petit congélateur
- dans le coin traiteur : une ou deux cuisinières, une hotte avec évacuation, un évier, un lave-mains, un grand frigo, une table étuve

Monsieur le Maire est chargé de demander des devis : la décision finale sera prise ultérieurement.

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME M. FRANCOIS

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande de renseignements d'urbanisme concernant la vente de la maison de M. et Mme François (section 3 parcelle 36) ainsi que le morceau de terrain (section 4 parcelle 5) se situant au-dessus de la maison Decker. Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal est d'accord d'émettre les remarques et prescriptions suivantes :

- concernant la Section 4 parcelle 5 : cession gratuite de terrain pour l'élargissement de la rue (0.50 m à 1 m) : emplacement réservé inscrit au POS approuvé. Il existe également 2 regards de captage d'eau pour les fontaines publiques : ils sont à conserver et représentent une servitude d'intérêt public. La démolition du hangar existant sur le terrain pourra être exigé, vu le délabrement actuel.
- concernant la Section 3 parcelle 36 : M. et Mme François ont occupé temporairement du terrain communal attenant et y ont planté des thuyas sans autorisation. Monsieur le Maire a donc envoyé un courrier à M. Picard (futur acquéreur) afin de lui proposer 2 solutions :
 - 1) la commune reprend le terrain et coupe tous les thuyas (qui risquent d'abîmer le mur) et demande le nettoyage du terrain ;
 - 2) la commune vend la partie occupée au prix du terrain de construction et demande également la taille des thuyas. Les frais d'abornement ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Une réponse du futur acquéreur est attendue au sujet des propositions ou remarques précitées.

DIVERS

Subvention élève du lycée de Thann : Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande de subvention pour un voyage pédagogique à Dublin. Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 50 €, comme précédemment pour d'autres élèves.

ADAUHR : monsieur le Maire fait part aux conseillers que, suite à la délibération du 30/08/2005, point n° 8, il a pris contact avec l'ADAUHR qui, avant de nous présenter un projet pour le site NAa2 du Bielacker, nous soumet une convention, dont voici le détail :

Projet d'aménagement d'une zone d'extension urbaine à MITZACH

Entre les soussignés :

L'**ADAUHR** (association pour le développement, l'aménagement et l'urbanisme dans le Haut-Rhin), représentée par son Président, M. Michel HABIG, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 14 décembre 2004

Et

La **commune de MITZACH**, représentée par son Maire, M. Jean LUTHRINGER, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2006-02-09

désignée ci-après « le maître d'ouvrage »,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA MISSION

L'ADAUHR apporte, par les présentes, au maître d'ouvrage qui accepte, le concours de ses moyens et compétences dans le cadre du projet suivant :

Projet d'aménagement d'une zone d'extension urbaine à MITZACH.

ARTICLE 2 – CONTENU DE LA MISSION

L'assistance apportée par l'ADAUHR comprend :

- Définition des grands principes d'aménagement d'une zone d'extension classée actuellement en zone d'extension future au POS en tenant compte du caractère rural de la commune (volumétrie des constructions, organisation du parcellaire,...)
- Définition des possibilités de raccordement de cette zone d'urbanisation future au tissu urbain, au réseau de voirie et à l'assainissement existants. L'étude portera notamment sur l'analyse du site et des réseaux (eau, assainissement) qui le bordent afin de présenter plusieurs variantes d'aménagement à même de répondre au mieux aux contraintes existantes sur ce site.
- Simulation d'aménagement de l'ensemble de la zone, proposition de variantes et détermination d'un plan de composition d'ensemble de ce secteur d'urbanisation future.
- Les différentes simulations qui seront proposées permettront d'étudier un phasage propre à urbaniser le site en tranches successives.
- Estimatif sommaire du coût des voies, réseaux et équipements divers nécessaires à la desserte de la zone à aménager.

ARTICLE 3 – PENALITES DE RETARD